



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 24-25

s.tropicale@aol.fr / www.saonetropicale.com

PHOTO A COLLER
OBLIGATOIRE

1

INFORMATIONS PERSONNELLES : En cas de changement de données personnelles, merci de nous en informer pour une mise à jour de votre dossier.

NOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	
TELEPHONE FIXE	PORTABLE
EMAIL (EN MAJUSCULES)	@
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL

PLANNING : Merci d'entourer les cours de votre choix sur le planning des horaires ci-dessous

LUNDI	MARDI	MERCREDI	QTE	EUR
		17H20-18H10 ZUMBA®KIDS (Ages 5 ans-7 ans)	18H10-19H00 ZUMBA®KIDS (Ages 8 ans-10ans)	
19H00-20H00 KIZOMBA Niveau DEBUTANT (0 -1an de pratique)	19H30-20H20 ZUMBA®FITNESS (Ado-Adultes)	19H00-20H00 BACHATA Niveau INTER-AVANCE (+3ans de pratique)	19H00-20H00 SALSA Niveau DEBUTANT (0 -2ans de pratique)	
NEW 20H00-21H00 SEMBA Niveau EVOLUTIF (Bases de Kizomba requis)	20H30-21H30 LADIES STYLE TECHNIQUES/ CHOREGRAPHIES (Bases requises de BACHATA- SALSA -KIZOMBA)	20H00-21H00 SALSA CUBAINE Niveau AVANCE (+4ans de pratique)	20H00-21H00 BACHATA Niveau DEBUTANT (0 -2 ans de pratique)	
21H00-22H00 KIZOMBA N. INTER-AVANCE (+2 ans de pratique)	NEW 21H00-22H00 BACHATA TRADICIONNELLE DOMINICAINE (Bases de bachata requis)	21H00-22H00 SALSA Niveau INTERMEDIAIRE (+2ans de pratique)		
SALLE DES FETES MONTMERLE S/S (01)		SALLE DES FETES MONTMERLE S/S (01)	SALLE DES FETES MONTMERLE S/S (01)	
Note :			REDUCTION	
			ADHESION A L'ASSOCIATION PAR ADHERENT	+10,00 €
			TOTAL :	

TARIFS : Cotisation par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de **Saône Tropicale**
(Merci de mettre le nom et prénom de l'adhérent au dos du / des cheque(s)).

ACTIVITE DANSE	TARIF EUROS		2ème COURS (-20% réduction)	3ème COURS (-30% réduction)
ZUMBA® KIDS	190	Quatrième cours offert (Le moins cher).	152	133
ZUMBA®FITNESS				
STRONG NATION™	200		160	140
LADIES STYLE	220		176	154
DANSE LATINE (Salsa/Bachata/Kizomba/Semba)	210		168	147
DANSE LATINE COUPLE (Salsa/Bachata/Kizomba)	380		304	266

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2024/2025

2

Bienvenue à Saône Tropicale, le présent Règlement Intérieur a pour but : de faciliter le bon fonctionnement de l'association Saône Tropicale ; d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des lieux. Il doit être respecté par tous : les bénévoles, intervenants et adhérents. Le présent Règlement Intérieur est tacite de reconduction de saison en saison sauf : en cas de départ en cours d'année ou de non-réinscription d'un adhérent ; en cas d'exclusion définitive d'un adhérent ; en cas de modification de ce règlement : l'adhérent devra dater, signer un avenant attachant à ce dernier avec la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».

INSCRIPTION : Toute inscription est annuelle et effective après remise du dossier complet est obligatoirement acquitté. Le montant de la cotisation et de l'adhésion est valable pour une année (correspondant à une saison). L'inscription comprend l'accès au cours, le suivi pédagogique. L'association vous accorde la possibilité de régler votre cotisation annuelle en 3 fois sachant que les chèques seront prélevés obligatoirement en octobre, novembre et janvier :

#1 fois : n° chèque _____ #2 fois : n° chèque _____ #3 fois : n° chèque _____

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION : Ce Règlement Intérieur signé avec mention « Lu et approuvé », 1 photo d'identité récente à coller ou àagrafer sur cette fiche d'inscription, cotisation par chèque bancaire ou postal libellés à l'ordre de Saône Tropicale. **Merçi d'adresser le dossier complet au :** 115 Route de Francheleins, 01090 Montceaux, France. S.tropicale@aol.fr

ANNULLATION / REMBOURSEMENT : Les adhérents inscrits dès le début de la saison (jusqu'à fin septembre de début de saison) peuvent bénéficier d'une rétractation dans le mois qui suit l'inscription avec possibilité d'un remboursement au prorata (le mois entamé étant dû, après calcul des frais administratifs imputés à l'Association Saône Tropicale et hors adhésion annuelle). Les adhérents inscrits en cours d'année **ne peuvent prétendre à cette rétractation et absences pour maladies, sauf grossesse. Après la période d'essai qui se déroule du 09 septembre au 09 octobre 2024, passé cette date plus aucun remboursement ne pourra être effectué.**

CRISE SANITAIRE : En cas de confinement aucun remboursement ne sera effectué, par contre, un remboursement vous sera proposé au prorata des cours non effectués (les frais d'adhésions seront retenus).

IMPORTANT : L'association se réserve le droit du remplacement d'un professeur en cas de maladie ou de force majeure. L'association fera son possible pour proposer une continuité des cours par un(e) remplaçant(e) pendant l'absence du professeur ou bien en rattrapant les cours manqués sur d'autres dates durant la saison.

SECURITE/RESPECT DES PERSONNES, DES BIENS ET DES LIEUX DURANT LES COURS : Afin d'assurer la sécurité des adhérents, nous vous prions de respecter les consignes données par les membres directeur de l'Association Saône Tropicale. Au début de chaque séance, un appel nominatif sera fait tout au long de l'année. Equipement personnel : Les adhérents devront porter obligatoirement une tenue appropriée et des chaussures spécifiques à la pratique sportive et/ou de danse exclusivement réservées à un usage intérieur. Matériel collectif : Les salles de cours et vestiaires appartiennent à la municipalité : les adhérents sont tenus de respecter les lieux où ils sont accueillis. La loi Evvin : Conformément à la loi du 10 janvier 1991, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

RESPONSABILITES : L'accès aux cours est réservé uniquement aux adhérents et l'accès aux salles des cours ado / adultes est **INTERDIT aux mineurs de moins de 12 ans non adhérents même accompagnés**. Tout mineur adhérent est sous la responsabilité du représentant légal en dehors des horaires de cours : les parents doivent impérativement s'assurer de la présence d'un membre de l'association (hors intervenants) dans la salle en début de cours avant de confier leur enfant. L'Association Saône Tropicale décline toute responsabilité : En cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du Règlement Intérieur Adhérent ; En cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle de cours ou dans les vestiaires.

ASSURANCE : En conséquence, je décharge l'Association Saône Tropicale de toute responsabilité durant la pratique de l'activité dans le cadre de danse, de fitness ou d'ateliers ludiques (et ce à chaque réinscription de saison en saison).

ADHERENT MAJEUR : Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur que je suis assurée dans le cadre de mon assurance responsabilité civile.

ADHERENT MINEUR : Je soussigné(e)..... représentant légal de atteste sur l'honneur que je suis assurée et prend en charge la responsabilité civile de mon enfant.

- ♦ **AUTORISATION DE PUBLICATION (droit à l'image) :** J'autorise à me photographier ou filmer mes enfants et/ou moi-même durant les activités de l'Association à des fins de communication, de parrainage et d'information, sans contrepartie financière dans un but strictement pédagogique et culturel.

ADHERENT MAJEUR : Je soussigné(e)..... autorise/ n'autorise pas à Saône Tropicale.

ADHERENT MINEUR : Je soussigné(e)..... représentant légal de autorise/ n'autorise pas à Saône Tropicale.

Tout manquement au Règlement Intérieur Adhérent entraînera la responsabilité de l'adhérent en cause avec si nécessaire son exclusion définitive et le cas échéant peut se voir exposer aux poursuites judiciaires relatives à l'acte commis.

FAIT ALE...../...../2024

SIGNATURE DE L'ADHERENT ET DU RESPONSABLE LEGAL SI ADHERENT MINEUR AVEC LA MENTION MANUSCRITE « LU ET APPROUVE ».